



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/47/955  
26 mai 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session

DEMANDE D'INSCRIPTION DE QUESTIONS ADDITIONNELLES A L'ORDRE  
DU JOUR DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

FINANCEMENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGE DE POURSUIVRE LES  
PERSONNES PRESUMEEES RESPONSABLES DE VIOLATIONS GRAVES DU DROIT  
INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE DE  
L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

ELECTION DES JUGES DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGE DE  
POURSUIVRE LES PERSONNES PRESUMEEES RESPONSABLES DE  
VIOLATIONS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE  
COMMISES SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-YOUGOSLAVIE  
DEPUIS 1991

Note du Secrétaire général

1. A la suite de l'adoption de la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité, le 25 mai 1993, sur la création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, le Secrétaire général a l'honneur de demander, en application de l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-septième session de deux questions additionnelles, intitulées "Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991" et "Election des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991", qui présentent un caractère d'importance et d'urgence.

2. Etant donné la nature de la première question, le Secrétaire général demande qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission. Le Secrétaire général demande que la seconde question soit examinée directement en séance plénière par l'Assemblée générale.

-----